

communiqué de presse

Paris, le 9 septembre 2021

#AbsentismeMaladie #ParlonsSantéMentale #RPS #COVID19

Malakoff Humanis analyse l'impact de la crise sanitaire sur l'absentéisme en entreprise et les risques psycho-sociaux

Depuis mars 2020, Malakoff Humanis mesure l'impact de la crise sur la santé des salariés, les arrêts maladie et l'organisation du travail à travers des études mensuelles qui viennent compléter les baromètres annuels réalisés par le Groupe depuis plus de 10 ans.

Les données présentées aujourd'hui montrent que le nombre de salariés en arrêt de travail a augmenté de 30 % entre janvier et mai 2021. Hors Covid, 19% des arrêts maladie sont dus à des troubles psychologiques. Et 30 % des arrêts pour troubles psychologiques d'origine professionnelle sont des arrêts longs (supérieurs à un mois).

La crise sanitaire, les confinements successifs, le télétravail contraint sont autant de facteurs qui ont mis à l'épreuve la santé mentale de plus de 40% des salariés. 35 % des personnes interrogées déclarent avoir souffert d'isolement, un tiers a rencontré des difficultés familiales ou financières. Enfin, 29 % des salariés ont ressenti davantage de stress du fait de la crise, et 14 % déclarent avoir développé des habitudes addictives.

L'ensemble de ces données est disponible sur le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#) de Malakoff Humanis.

Une augmentation du nombre de salariés en arrêt de travail¹

Le nombre de salariés en arrêt de travail a augmenté de 30 % entre janvier et mai 2021, passant de 10 % des salariés en janvier à 13 % en mai. La Covid est la première cause d'arrêt tout au long de la période (46 % des arrêts : 12 % pour les cas diagnostiqués Covid et 34 % pour les arrêts dérogatoires²). Le pic a été atteint en avril 2021 avec 52 % des arrêts liés à la Covid.

En excluant les arrêts liés à la Covid, les principaux motifs d'arrêt maladie sont les accidents ou traumatismes (21 %) et les troubles psychologiques (dépression, anxiété, stress, épuisement professionnel...) qui représentent 19 % des arrêts. Viennent ensuite les maladies graves et les troubles musculosquelettiques (12 % chacun).

En moyenne, 28 % des arrêts sur la période sont liés à des causes personnelles (maladie ordinaire, chirurgie, maladie grave ou chronique, troubles psychologiques...). Cette part a baissé, passant de

¹ "Observatoire mensuel des situations de travail" : étude de perception Harris Interactive pour Malakoff Humanis réalisée chaque mois entre février et juin 2021 auprès de 2000 salariés du secteur privé, soit 10 000 salariés interrogés sur la période - Recueil en ligne

² Arrêt de travail dérogatoire pour isolement, dispositif Covid-19 de chômage partiel pour garde d'enfants, arrêt de travail dérogatoire pour personne vulnérable

34 % en janvier à 24 % en mai, une baisse portée par la diminution des interventions chirurgicales, cause de 2 % des arrêts en mai contre 10 % en janvier.

Troubles psychologiques, accidents du travail, troubles musculosquelettiques, ..., les **causes professionnelles** d'arrêt maladie (26% des arrêts en moyenne) ont légèrement augmenté passant de 24 % en janvier à 29 % en mai.

Par ailleurs, le renoncement aux arrêts maladie diminue. 8 % des salariés ont continué à travailler bien que leur médecin leur ait prescrit un arrêt de travail. Ils étaient 19 % en septembre 2020.

Des salariés plus souvent arrêtés

Le nombre d'arrêts de travail par mois a augmenté de janvier à mai, passant de 1,7 à 2,2 arrêts en moyenne par salarié, engendrant des perturbations pour les entreprises. Par ailleurs, en mai, 40 % des salariés concernés ont été arrêtés à deux reprises ou plus, contre 34 % en janvier.

Hors arrêts Covid, 40 % des arrêts sur la période sont des arrêts courts (3 jours ou moins), et 16 % sont des arrêts longs (supérieurs à un mois). A titre de comparaison, les arrêts longs représentaient 12 % des arrêts maladie en 2020, et 9 % en 2019³. Enfin, 30 % des arrêts pour troubles psychologiques d'origine professionnelle sont des arrêts longs.

C'est dans le secteur de l'industrie et dans les entreprises de taille intermédiaire (50 à 249 salariés) que les salariés ont été les plus nombreux à s'arrêter. Les arrêts pour causes professionnelles ont été plus nombreux au sein des plus grandes entreprises (37 % dans les entreprises de 250 à 999 salariés et 34 % dans les entreprises de plus de 1 000 salariés) et dans certains secteurs de l'industrie (automobile, agro-alimentaire, pharmacie). Les arrêts pour motifs psychologiques ont été plus nombreux dans les plus grandes entreprises, dans l'industrie pharmaceutique et dans les services aux entreprises.

La proportion d'arrêts de travail chez les **managers** est plus importante que chez les non-managers (17 % vs 11 % pour les non-managers). Ces arrêts sont davantage liés à des motifs professionnels : 32 % vs 26% pour l'ensemble des salariés.

Enfin, chaque mois, de janvier à mai 2021, **près d'un salarié sur dix (15 % pour les managers) a déclaré envisager de recourir à un arrêt maladie** dans les mois à venir.

Une dégradation de la santé mentale due à la crise sanitaire⁴

La crise sanitaire, les confinements successifs, le télétravail contraint sont autant de facteurs qui ont bouleversé l'organisation du travail et mis à l'épreuve la santé mentale des salariés. Les données présentées ici mettent en avant, non pas une explosion des risques psychosociaux, mais plutôt une fragilisation générale de l'état psychologique des salariés.

Si 65 % des salariés estiment être en bonne santé, **près d'un salarié sur dix évalue négativement sa santé mentale** aujourd'hui. Et **41 % des personnes interrogées estiment que la crise sanitaire a eu un effet plutôt négatif sur leur santé mentale**. Ce sentiment est plus marqué chez les salariés ayant vécu une situation d'isolement social (35 % des salariés déclarent se sentir isolés), une situation financière compliquée (32 %), un deuil (26 %), une situation difficile sur le plan familial ou du logement. A titre d'exemple, 19 % des salariés qui connaissent ou ont connu une situation d'isolement social au cours des douze derniers mois qualifient leur état de santé mentale comme mauvais (vs 9 % pour

³ Baromètre annuel Absentéisme Maladie : étude de perception Ifop pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon de 2 008 salariés et 405 dirigeants ou DRH d'entreprises du secteur privé, du 24 août au 24 septembre 2020

⁴ "Santé mentale et risques psychosociaux des salariés", juin 2021 : étude Harris Interactive pour Malakoff Humanis réalisée auprès de 1 500 salariés du secteur privé - Recueil en ligne du 28 avril au 10 mai 2021

l'ensemble des salariés). Les femmes sont également plus concernées par l'impact négatif de la crise sur la santé mentale (47 % vs 41 % pour l'ensemble des salariés), de même que les cadres (46 %), et les parents isolés (48 %).

La crise a par ailleurs amplifié des états ou situations qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale des salariés : 29 % des salariés ont ressenti davantage de stress, et 14 % déclarent avoir développé des **habitudes addictives** (tabac, alcool...).

Du point de vue professionnel, si 82 % des salariés se déclarent satisfaits de leur travail, l'analyse plus détaillée de leurs perceptions révèle là-aussi des facteurs de risques psychologiques : 35 % des salariés déclarent être **stressés** et 24 % disent être **à bout de force**, et 30 % éprouvent un sentiment **d'insécurité professionnelle**. Les salariés se plaignent également de leur rythme et de leur charge de travail : 56 % déclarent avoir un rythme soutenu et 37 % devoir travailler dans l'urgence.

Parmi les dimensions professionnelles qui peuvent avoir des répercussions sur la santé mentale des salariés, on note également :

- **Le manque de reconnaissance** : 19 % des salariés qui déplorent un manque de reconnaissance de la part de leur manager jugent leur santé mentale mauvaise vs 9 % pour l'ensemble des salariés.
- **Le manque de clarté de leur rôle et de leurs missions** : 19 % des salariés qui déclarent ne pas savoir exactement ce qu'on attend d'eux jugent leur santé mentale mauvaise.
- **La charge de travail** : 18 % des salariés qui indiquent ne pas disposer de suffisamment de temps pour accomplir leurs tâches jugent leur santé mentale mauvaise.

Selon les salariés, les entreprises ne semblent pas suffisamment préoccupées par cette situation. 43 % d'entre eux estiment que leur entreprise ne prend pas assez en compte les situations de souffrance psychologique vécues par leurs salariés. Cette tendance est plus marquée dans les petites entreprises : 45 % dans les entreprises de moins de 250 salariés contre 34 % pour les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Pour en savoir plus sur l'impact de la crise sanitaire sur l'absentéisme en entreprise et les risques psycho-sociaux, retrouvez notre dossier Spécial sur le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#) de Malakoff Humanis.

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7 Mds d'€ de fonds propres, plus de 400 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 38,3 Mds€ d'allocations à 6 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de 600 000 entreprises et 6 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160M d'€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis